

Enquêtes publiques

Canaplaye <canaplaye@orange.fr>

jeudi 30 août 2018 à 14:14 réception

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr



PLU 21 AOUT 2018.doc
38 Ko

Madame La Présidente, Monsieur Le Maire de St Philibert,

Veillez trouver ci-joint le courrier déposé le 22 août 2018 lors de l'enquête publiques sous le N° L 27.

J'espère qu'il retiendra toute votre attention.

Cordialement.



Marie Joe et Gilbert Le Port

6 Le Clos de Canaplaye

56470 Saint Philibert

Tel: 02 97 55 02 57

www.canaplaye.com

Gilbert Le Port

Les Hauts de Kerdréan

56470 Saint-Philibert

Madame Michelle Tanguy

Présidente de la Commission d'enquête

Mairie de Saint-Philibert

56470 SAINT-PHILIBERT

Saint - Philibert le 21 août 2018

e.mail enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Madame la Présidente,

Je suis propriétaire de la parcelle cadastrée section AI n° 0005, inscrite en zone U dans l'agglomération de Saint Philibert sur laquelle j'ai construit ma résidence principale en 1997 et où j'exerce une activité touristique de location de chambres d'hôtes.

Le projet de PLU soumis à enquête publique prévoit une division de cette parcelle en trois nouvelles parcelles dont l'une, au centre, celle sur laquelle est construite ma maison resterait classée en zone U, les deux autres, au nord et au sud, étant classées en zone Aa. Selon ce projet, la parcelle AI n° 0005 se trouverait découpée entre une partie centrale, qui resterait inscrite dans le périmètre de l'agglomération de Saint-Philibert, et les deux autres exclues de cette zone.

Or, depuis plus de trente ans, aucune activité agricole n'est exercée sur la parcelle AI n° 0005.

Bien au contraire, celle-ci est affectée en totalité à mon habitation principale et à une activité touristique.

Les objectifs du changement de PLU sont pourtant clairement énoncés, notamment :

Préserver les activités primaires, dont l'agriculture,

Mener une politique de développement touristique raisonné.

La modification projetée ne consiste pas à préserver une activité agricole mais à imposer artificiellement une vocation agricole qui n'existe pas aujourd'hui et est tout à fait impossible à mettre en pratique car la parcelle AI n°0005 est environnée de lotissements existants ou en projet.

Elle est en outre incompatible avec l'objectif de développement touristique raisonné que remplit parfaitement notre activité de chambres d'hôtes que nous menons avec succès depuis de nombreuses années.

Je vous prie donc de soumettre à la Commission d'Enquête l'abandon de cette division en trois parties de la parcelle AI n° 0005 et le rétablissement de celle-ci dans son entier dans son statut actuel en zone constructible au sein de l'agglomération de Saint-Philibert..

Je vous prie, Madame la présidente, d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Gilbert Le Port

Copie Monsieur le Maire de Saint-Philibert